

CONTRAT DE SAILLIE 2026

MABAR DE JIMA

1,48 (ferré) - BPO +13 - Indemne PSSM1, Myotonie, HSWD

Entre les soussignés

LE VENDEUR :

Nom et Prénom : STRUB Annabel
Adresse : 53 chemin de la Tuilerie
Dénomination : SAS JIMA
Ville : Saint-Jean-de-Livet
Code Postale : 14100
Téléphone : 06.42.55.87.48
Email : elevagedejima@gmail.com

L'ACHETEUR :

(propriétaire de la jument)

Nom et Prénom :
Adresse :
Dénomination :
Ville :
Code Postale :
Téléphone :
Email :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

La qualité respective des parties est définie et acceptée d'un commun accord par l'Acheteur et le Vendeur. Par le présent contrat, l'Acheteur (propriétaire de la jument décrite ci-dessous), accepte de mettre sa jument à la saillie avec l'étalon suivant.

LA JUMENT :

Nom :
N°SIRE :
Née le :
Race :

L'ÉTALON :

Nom : Mabar de JIMA
N°SIRE : 22191700L
Né le : 29/04/2022
Race : PFS

Article 2 : CONDITION DE VENTE 2026

L'envoi comprend 2 doses de 8 paillettes. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. Elles peuvent être utilisées pour d'autres juments où l'année suivante (tarif susceptible d'évoluer les années suivantes). Au tarif de 350 € TTC la carte, solde au poulain vivant.

IAC UNIQUEMENT :

113,74€ HT, soit 120€ TTC à la réservation (5,5% TVA)



120€ HT, soit 144€ TTC frais de transport (20% TVA)

331,75€ HT, soit 350€ TTC solde au poulain vivant (5,5% TVA)

Article 3 : CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénomination :

Téléphone :

Adresse :

Email :

Ville :

Date d'envoi désirée :

Code Postale :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du virement reçu, soit 48 h après la naissance du poulain.

Comment avez-vous connu Mabar de Jima ?

Fait en deux exemplaires à :

L'ACHETEUR :

LE VENDEUR :

